



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2025-064**

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2025

Sommaire

RECTORAT DE LIMOGES / AFFAIRES JURIDIQUES

R75-2025-04-01-00006 - Arrêté de délégation de signature d'ordonnancement secondaire de la rectrice de l'académie de Limoges (6 pages)	Page 3
R75-2025-04-01-00005 - Arrêté de signature de délégation d'administration générale de la rectrice de l'académie de Limoges (6 pages)	Page 10

RECTORAT DE LIMOGES

R75-2025-04-01-00006

Arrêté de délégation de signature d'ordonnancement
secondaire de la rectrice de l'académie de Limoges

La rectrice de l'académie de Limoges

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et son article 20 ;
- Vu l'arrêté rectoral du 16 septembre 2015 portant modification des services mutualisés de l'académie de Limoges ;
- Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret du 11 février 1998 ;
- Vu le décret du 27 novembre 2024 portant nomination de madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, en qualité de rectrice de l'académie de Limoges ;
- Vu l'arrêté du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2025 portant nomination de madame Fabienne TAJAN en qualité de secrétaire générale de l'académie de Limoges à compter du 7 avril 2025 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2021 portant nomination de madame Valérie BENEZIT en qualité d'adjointe au secrétaire général de l'académie, en charge du budget, du contrôle de gestion et de la performance de l'académie de Limoges à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté ministériel en date du 20 octobre 2022, portant nomination de madame Valérie BEYNET en qualité d'adjointe au secrétaire général de l'académie, directrice des relations et des ressources humaines, à compter du 7 novembre 2022 ;
- Vu l'arrêté du préfet de région NOUVELLE AQUITAINE du 31 mars 2025 portant délégation de signature à madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, rectrice de l'académie de Limoges en tant que responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et responsable d'unité opérationnelle (RUO) ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.-

Subdélégation de signature est donnée à madame Fabienne TAJAN, secrétaire générale de l'académie de LIMOGES aux fins de signer tous les actes relatifs à la mission d'ordonnateur secondaire du budget de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour les opérations portées sur les arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Fabienne TAJAN secrétaire générale de l'académie, délégation de signature est donnée à madame Valérie BENEZIT, adjointe au secrétaire général de l'académie, en charge du budget, du contrôle de gestion et de la performance et à madame Valérie BEYNET, adjointe au secrétaire général de l'académie, directrice des relations et des ressources humaines.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 1^{er}, la subdélégation sera exercée par :

– pour les opérations prévues au titre II :

- Madame Marie-Emmanuelle MASDUPUY, responsable de la division des personnels enseignants au sein des programmes enseignement scolaire public du second degré (141), soutien de la politique de l'Education nationale (214 et 140) et vie de l'élève (230).

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Emmanuelle MASDUPUY la subdélégation sera exercée par madame Mathilde NESLIAS, monsieur Arnaud DUCHÉ-BARLOGIS et madame Séverine HEBUTERNE.

- Madame Florence FANTHOU, responsable de la division des personnels administratifs, et d'encadrement au sein des programmes Enseignement scolaire public du second degré (141), Soutien de la politique de l'Education nationale (214) et Vie de l'élève (230), Enseignement scolaire public du premier degré (140).

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Florence FANTHOU la subdélégation sera exercée par madame Alice LEBRETON, dans la limite de ses attributions.

- Madame Émilie CARISTO, responsable de la division de l'organisation scolaire, dans la limite de ses attributions au sein des programmes Enseignement privé du premier et du second degrés (139), Enseignement scolaire public du premier degré (140), Enseignement scolaire public du second degré (141) et Vie de l'élève (230), Soutien de la politique de l'Éducation nationale (214).

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Émilie CARISTO la subdélégation sera exercée par madame Valérie DUPERTUIS, madame Mallauray LABARRE et monsieur Franck SIMONAUD dans la limite de leurs attributions.

- Madame Sylvie SEIGNE, coordonnatrice académique paye sur l'ensemble des BOP concernés par les arrêtés préfectoraux.

– pour les opérations du titre II et des titres III – V, VI et VII :

- Monsieur Frédéric FAUGERAS, responsable de division des affaires financières, dans la limite de ses attributions au sein des programmes Enseignement privé du

premier et du second degrés (139), Enseignement scolaire public du premier degré (140), Enseignement scolaire public du second degré (141), Formations supérieures et recherche universitaire (150), Soutien de la politique de l'Éducation nationale (214), Vie de l'élève (230) et Vie de l'étudiant (231), Entretien des bâtiments de l'État (723).

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Frédéric FAUGERAS, la subdélégation sera exercée par monsieur Sébastien TERRASSON, dans le cadre des prérogatives définies à l'annexe CHORUS, et par monsieur Dominique ROBERT en ce qui concerne la signature des bons de commande et engagements financiers, ainsi que des devis.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Frédéric FAUGERAS ou de monsieur Sébastien TERRASSON, la subdélégation sera exercée seulement en ce qui concerne la certification du service fait par :

- Anne-Sophie CALVET
- Bertrand CHECINSKI
- Christine HIVERT
- Sylvia CREUSOT

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Frédéric FAUGERAS ou de monsieur Sébastien TERRASSON, la subdélégation sera exercée seulement en ce qui concerne les validations dans l'application Chorus DT par :

- Caroline CAILLE
- Laetitia GAIGNET
- Marie-Laure CANELAS
- Emmanuel AUBLIN

- Madame Marylène VALAGEAS, responsable de la division des examens et concours, au sein des titres II hors PSOP et III - programme Soutien de la politique de l'Éducation nationale (214) ; programme Formations supérieures et recherche universitaire (150) à l'exception des dépenses d'un montant supérieur à 5000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marylène VALAGEAS, la subdélégation sera exercée par monsieur Yann FOURNIER PALTINEAU.

- Madame Marlène ALEXANDRE-BURBAUD, responsable de la division des pensions et prestations sociales, dans la limite de ses attributions sur les BOP 214,139,140,141,230, 231 et 150.

- Madame Sylvie NORMAND, responsable administrative de l'école académique de la formation continue, dans la limite de ses attributions au sein du titre II hors PSOP et III – du programme Soutien de la politique de l'Éducation nationale (214), Enseignement scolaire public du second degré (141), Vie de l'élève (230) et à l'exception des dépenses d'un montant supérieur à 1500 euros.

- Madame Émilie CARISTO responsable de la division de l'organisation scolaire, dans la limite de ses attributions au sein des programmes Enseignement privé du premier et du second degrés (139), Enseignement scolaire public du premier degré (140), Enseignement scolaire public du second degré (141) et Vie de l'élève (230), Soutien de la politique de l'Éducation nationale (214).

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Émilie CARISTO la subdélégation sera exercée par madame Valérie DUPERTUIS, madame Mallaury LABARRE et monsieur Franck SIMONAUD dans la limite de leurs attributions.

- Madame Sylvie SEIGNE, attachée d'administration, coordonnatrice académique paye, pour l'ordonnancement des recettes non fiscales sur l'ensemble des BOP concernés par les arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 3.-

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 1er, la subdélégation sera exercée par monsieur Frédéric FAUGERAS, responsable de division, et subsidiairement monsieur Sébastien TERRASSON, pour la mise en place des crédits (AE/CP) concernant l'ensemble des BOP.

ARTICLE 4.-

Les délégations en matière d'ordonnancement secondaire s'exercent dans le cadre du pôle Chorus académique selon les modalités déterminées en annexe du présent arrêté.

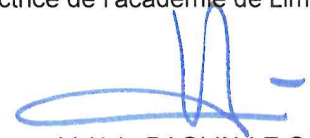
La présente délégation entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 5.-

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 1^{er} avril 2025

La rectrice de l'académie de Limoges



Valérie BAGLIN-LE GOFF

Annexe Pôle CHORUS

Les délégués ci-dessous référencés exercent leurs compétences dans le cadre des BOP et des titres pour lesquels ils ont reçu subdélégation de signature en vertu des dispositions du présent arrêté.

Délégué : Nom, prénom, fonctions
actes :

- validation des engagements juridiques : M FAUGERAS, responsable de la Division des Affaires financières, M. Sébastien TERRASSON

- validation des demandes de paiement : M FAUGERAS responsable de la Division des Affaires financières, M. Sébastien TERRASSON

-validation des recettes : Mme Sylvie SEIGNE, Coordinatrice paye académique

-validation des engagements de tiers (recettes) : Mme Sylvie SEIGNE, coordinatrice paye académique

-certification du service fait : M. Sébastien TERRASSON, Mme Anne-Sophie CALVET, Monsieur Bertrand CHECINSKI, Madame Christine HIVERT

-réalisation et actualisation de la programmation de la dépense : M. FAUGERAS, responsable de la Division des affaires financières, M. Sébastien TERRASSON.

RECTORAT DE LIMOGES

R75-2025-04-01-00005

Arrêté de signature de délégation d'administration générale de la rectrice de l'académie de Limoges



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La rectrice de l'académie de Limoges

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article D220-20,
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié, portant déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Education nationale,
- Vu le décret du 27 novembre 2024 portant nomination de madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, en qualité de rectrice de l'académie de LIMOGES,
- Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2025 portant nomination de madame Fabienne TAJAN en qualité de secrétaire générale de l'académie de Limoges à compter du 7 avril 2025 ;
- Vu l'arrêté ministériel en date du 21 juin 2021 nommant madame Valérie BENEZIT en qualité d'adjointe au secrétaire général, en charge du budget, du contrôle de gestion et de la performance de l'académie de Limoges à compter du 1^{er} juillet 2021
- Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2022, portant nomination de madame Valérie BEYNET dans l'emploi de secrétaire générale d'administration scolaire et universitaire en qualité d'adjointe au secrétaire général de l'académie, directrice des relations et des ressources humaines, à compter du 7 novembre 2022 ;
- Vu l'arrêté rectoral du 16 septembre 2015 portant modification des services mutualisés de l'académie de Limoges

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à madame Fabienne TAJAN, secrétaire générale de l'académie de Limoges, à effet de signer tous arrêtés, actes, décisions et correspondances dans la limite des compétences attribuées au recteur de l'académie.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Fabienne TAJAN secrétaire générale de l'académie, délégation de signature est donnée à madame Valérie BEYNET, adjointe au secrétaire général de l'académie, directrice des relations et des ressources humaines et à madame Valérie BENEZIT, adjointe au secrétaire général de l'académie, en charge du budget, du contrôle de gestion et de la performance.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Fabienne TAJAN, secrétaire générale de l'académie, de madame Valérie BEYNET, adjointe au secrétaire général de l'académie, directrice des ressources humaines et de madame Valérie BENEZIT, adjointe au secrétaire général de l'académie, en charge du budget, du contrôle de gestion et de la performance, délégation de signature est donnée à :

- △ Madame Marie-Emmanuelle MASDUPUY, responsable de la division des personnels enseignants, pour les actes dont la liste figure en annexe.

- ^ Madame Florence FANTHOU, responsable de la division des personnels administratifs et d'encadrement, pour les actes dont la liste figure en annexe.
- ^ Madame Sylvie SEIGNE, coordonnatrice académique paye, pour les actes relatifs à la gestion de l'allocation de retour à l'emploi.
- ^ Madame Marylène VALAGEAS, responsable de la division des examens et des concours, dans la limite de ceux figurant à l'annexe du présent arrêté ;
- ^ Madame Emilie CARISTO, responsable de la division de l'organisation scolaire, pour les actes relatifs à la gestion des personnels de l'enseignement privé, et relatifs aux actions pédagogiques, et dans la limite de ceux figurant à l'annexe du présent arrêté.
- ^ Madame Marlène ALEXANDRE-BURBAUD, responsable de la division des pensions et prestations sociales, pour les actes figurant à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3.-

La présente délégation est accordée sans préjudice des compétences détenues par des agents habilités par note interne à signer des actes ne faisant pas grief et notamment : notes interprétatives, décisions confirmatives, mesures d'organisation interne du service, actes déclaratifs ou réconfortifs, convocations. La présente délégation ne s'oppose pas à ce que, dans l'hypothèse où un texte réglementaire ou législatif prévoit que le recteur puisse désigner un agent pour le représenter au siège d'un organe délibérant ou consultatif, cet agent, dûment mandaté, puisse exercer, au nom du recteur, sa voix délibérative et signer tout document lié à la séance de l'organe ou au compte rendu des débats.

ARTICLE 4.-

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées. Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Dans l'hypothèse, où l'entrée en fonction des personnes mentionnées au présent arrêté est postérieure à cette date, l'arrêté entre en vigueur, en ce qui les concerne, à la date de leur entrée en fonction.

ARTICLE 5.-

Les compétences qui sont subdélégées au titre du présent arrêté, le sont, le lendemain de la publication de l'arrêté pris au profit de madame la rectrice de l'académie de Limoges.

ARTICLE 6.-

La secrétaire générale de l'académie par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 1 er avril 2025

La rectrice de l'académie de Limoges



Valérie BAGLIN-LE GOFF

ANNEXE

- Liste des actes relatifs à la gestion des personnels susceptibles d'être signés par madame Marie-Emmanuelle MASDUPUY responsable de la division des personnels enseignants et par madame Florence FANTHOU, responsable de la division des personnels administratifs et d'encadrement (personnels administratifs, infirmiers, direction, ITRF, social et de santé, Psy-EN, direction et inspection, apprentis, assistants d'éducation en CDI, AESH et personnels du 1^{er} degré, PACTE)
 - Congé de maladie ordinaire
 - Congé pour accident de service
 - CLM-CLD – temps partiel thérapeutique
 - Congé parental
 - Congé de maternité, de paternité et d'adoption
 - Congé de formation
 - Temps partiel
 - Décisions relatives au télétravail (personnels non enseignants)
 - Allègement de service pour raison médicale
 - Avancement d'échelon et de grade
 - Attestation des états de services
 - Contrat des personnels non enseignants et PACTE
 - Contrat des assistants étrangers
 - Contrat des apprentis
 - Attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières
 - Frais de changement de résidence
 - Congé de formation syndicale
 - Bonifications d'ancienneté
 - Autorisation d'ouverture, de versement et de prélèvement du compte épargne temps
 - Autorisations spéciales d'absence
 - Autorisation de cumul de rémunérations et d'activités
 - Actes relatifs à la procédure disciplinaire et les sanctions
 - Affectation sur poste adapté
 - Titularisation (sauf refus)
 - Suspension
 - Affectation
 - Reclassement
 - Cessation définitive de fonction (sauf sanction disciplinaire)
 - Relevé de situation individuel
 - Actes relatifs aux visites médicales et à l'aptitude aux fonctions
 - Les arrêtés de radiation des cadres
 - Contrat des agents non titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation
 - La gestion des personnels de direction et d'inspection
 - La prise en charge des vacances pour l'accompagnement éducatif
 - Les propositions et décisions relatives à l'indemnité de départ volontaire
 - Etats IRCANTEC
 - Certificat d'exercice

- Liste des actes relatifs à la gestion des allocations de retour à l'emploi susceptible d'être signés par madame Sylvie SEIGNE, coordonnatrice paye :
 - Attestation destinée à pôle emploi
 - Notification d'admission aux allocations d'aide au retour à l'emploi

- Liste des actes relatifs à la gestion des examens et concours susceptibles d'être signés par madame Marylène VALAGEAS, responsable de la division des examens et des concours :
 - Rejet des dossiers non recevables d'inscription aux examens et concours
 - Attestations de réussite aux examens
 - Reconnaissance de niveaux d'études

- Recrutement de vacataires (214)
 - Convocations des jurys d'examens et de concours, et des membres des commissions de choix de sujets et correction
 - Certificats de non-divulgation
 - Circulaires relatives à l'organisation des examens
 - Décisions de recevabilité des dossiers VAE et attestations de dispense d'épreuves
 - Notification des relevés de décisions de jury de VAE
 - Actes relatifs à l'organisation des examens
 - Actes relatifs à l'ouverture des concours et des examens
 - Actes relatifs à la désignation des jurys d'examen
 - Convocations des enseignants stagiaires dans le cadre de la titularisation 1D et 2D
 - Réponses aux demandes de dérogation de passage d'épreuve ou de durée de stage
 - Réponses aux demandes de rectification de notes
 - Notification et relevé de note des certifications enseignantes
 - Courriers d'annulation définitive d'inscription à un examen ou un concours
 - Décisions relatives aux aménagements d'épreuves
 - Actes relatifs au positionnement
- Liste des actes relatifs à la gestion des personnels de l'enseignement privé susceptibles d'être signés par madame Emilie CARISTO, responsable de la division de l'organisation scolaire :

- Congés de maladie
- Actes relatifs aux CLM-CLD - mi-temps thérapeutique
- Arrêtés CLM, CLD, mi-temps thérapeutique, disponibilité
- Congés parentaux,
- Congés de maternité, de paternité et d'adoption,
- Congés de formation,
- Temps partiel,
- Avis d'affectation,
- Contrats définitifs, contrats provisoires,
- Reclassements
- Avancements d'échelon
- Avancements de grade
- Attestation de salaire IJSS
- Autorisation de cumul de rémunérations et d'activités
- Actes relatifs à la procédure disciplinaire et les sanctions
- Retraites
- Relevé de situation individuelle
- Congés de fin d'activité
- Cessation définitive de fonctions
- Suspension
- Etablissements des droits à changement de résidence
- Affectations des délégués auxiliaires
- Suppléances
- Autorisations spéciales d'absence
- Arrêtés relatifs aux actions pédagogiques
- Certificats d'exercice

à la gestion des moyens d'enseignement privé et public : les actes, arrêtés, décisions concernant la gestion préparatoire à l'organisation scolaire ;
à la gestion de l'instruction des demandes d'ouverture d'établissements privé hors contrat (notamment accusé de réception de complétude, courrier d'opposition)

- Liste des actes susceptibles d'être signés par madame Marlène ALEXANDRE-BURBAUD, responsable de la division des pensions et prestations sociales :
- Actes et décisions relatifs à la gestion des accidents de service et maladies professionnelles (tous personnels)
 - Attestations de liaison inter régimes (tous personnels)
 - Etats des services pour affiliations rétroactives (tous personnels)
 - Autres actes relatifs aux pensions de la compétence rectorale : préliquidations, estimations, réversion (tous personnels), radiation des cadres (1^{er} degré), état des services liquidables.

- Actes relatifs à la retraite pour invalidité (tous personnels)
- Estimations indicatives globales (tous personnels)
- Actes relatifs aux congés longs (tous personnels)
- Arrêtés d'octroi et de prolongation de CLM-CLD (1^{er} degré)
- Arrêtés de mise en disponibilité pour raisons de santé (1^{er} degré).
- Arrêtés d'octroi et de prolongation de temps partiel thérapeutique (1^{er} degré)
- Arrêtés de reprise après congés longs ou temps partiel thérapeutique (1^{er} degré)
- Actes relatifs à la gestion de l'action sociale en faveur des personnels
- Actes relatifs à la gestion du FIPHFP (financiers et administratifs)

